

## **Règlement concours photo *La montagne en images* 2018**

Le concours *La montagne en images* vise à mettre en valeur les richesses du mont Royal au moyen de la photographie. La remise de prix et le dévoilement des photos gagnantes (toutes catégories) auront lieu le samedi 27 octobre 2018 au pavillon du Lac-aux-Castors.

Pour participer au concours, vos photos doivent être reçues avant le **9 octobre 2018 à 9 h**.

Toutes les photographies gagnantes seront exposées au Chalet du Mont-Royal du 29 octobre 2018 jusqu'en mai 2019 et diffusées sur le site Web des Amis de la montagne :

[www.lemontroyal.qc.ca](http://www.lemontroyal.qc.ca).

### **Catégories**

Cette année, les photographes peuvent soumettre une ou des photos dans les catégories suivantes :

- **Catégorie 1** - L'art et l'architecture
- **Catégorie 2** - Les formes de vie sur la montagne
- **Catégorie 3** - Une montagne en actions (sports, loisirs, célébrations, etc.)
- **Catégorie 4** - La montagne en noir et blanc
- **Catégorie 5** - Vision jeunesse (jeunes participants de moins de 18 ans)

Chaque participant peut soumettre un maximum de trois (3) photographies par catégorie, pour un maximum de douze (12) photographies.

- **Nouveauté cette année!** Catégorie Instagram, aucune limite de participation

### **Admissibilité**

Le concours est ouvert à tous, à l'exclusion des membres du jury et des employés des Amis de la montagne.

### **Date limite du concours**

Pour être admissibles au concours, les photographies et les coupons d'inscription doivent être transmis par courriel ou expédiés à la maison Smith entre le 26 mai et le 9 octobre 2018 avant 9 h.

### **Les prix à gagner**

En plus des prix remis dans chacune des catégories, Les amis de la montagne remettront un grand prix pour la meilleure photo soumise ainsi qu'un prix pour la photo préférée de l'équipe des Amis de la montagne. De prix totalisant une valeur près de 2000 \$!

### **Grand prix**

- Forfait de 2 nuitées en prêt à camper traditionnel ou Étoile pour 6 personnes (maximum 4 adultes) dans un établissement Sépaq de votre choix, valide pour la saison 2019 (valeur de 400 \$)
- Forfait pour deux personnes pour un thé de l'après-midi au restaurant Rosélys (valeur de 70 \$)
- Photo primée imprimée et encadrée avec passe-partout sur mesure (valeur de 75 \$)
- Laissez-passer donnant un accès gratuit à toutes les randonnées des Amis de la montagne ainsi que quatre gratuités sur les locations de matériel (raquettes, patins, skis, tubes) (valeur de 150 \$)

### **Prix des Amis**

- Formation au centre d'art L'imprimerie (valeur de 200 \$)
- Laissez-passer donnant un accès gratuit à toutes les randonnées des Amis de la montagne ainsi que quatre gratuités sur les locations de matériel (raquettes, patins, skis, tubes) (valeur de 150 \$)

### **Prix catégories 1 à 4 et Instagram**

#### **1<sup>er</sup> prix :**

- Laissez-passer donnant un accès gratuit à toutes les randonnées des Amis de la montagne ainsi que quatre gratuités sur les locations de matériel (raquettes, patins, skis, tubes) (valeur de 150 \$)

#### **2<sup>e</sup> prix :**

- Repas pour deux personnes au Café des Amis au pavillon du Lac-aux-Castors (valeur de 50 \$)

### **Prix jeunesse**

#### **1<sup>er</sup> prix :**

- T-shirt du mont Royal (valeur de 25 \$)
- Photo gagnante imprimée et encadrée avec passe-partout sur mesure (valeur de 75 \$)

#### **2<sup>e</sup> prix :**

- Photo gagnante imprimée et encadrée avec passe-partout sur mesure (valeur de 75 \$)

### **Attribution des prix : catégorie 1 à 5**

Les photographies seront jugées d'après leurs qualités artistiques et techniques, l'originalité du sujet et le respect du thème. Le jury sera composé de membres de l'équipe des Amis de la montagne ainsi que d'un photographe professionnel. La décision du jury est sans appel.

### **Attribution des prix Instagram**

- Les amis de la montagne choisiront les photos Instagram gagnantes à la fin du concours.
- Afin d'être déclarés gagnants, les participants sélectionnés devront obtenir un commentaire ou une réponse de la part des organisateurs du concours sur leur photo le 19 octobre 2018.

- Dans l'éventualité où le ou la gagnante est sélectionné, il ou elle devra répondre au commentaire des organisateurs du concours dans les deux (2) jours suivant la réception du commentaire, en se conformant aux instructions qui y sont données, le cas échéant.
- Il ou elle devra remplir et signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (le « formulaire de déclaration »), indiquant qu'il a respecté toutes les conditions prévues au présent règlement, qui lui sera transmis par courrier, télécopieur ou courriel par les organisateurs du concours et leur retourner afin qu'ils le reçoivent dans les deux (2) jours suivant sa réception.

### **Conditions de participation**

Les photographies doivent avoir été prises sur le territoire du mont Royal, incluant les trois sommets de la montagne et ses institutions (cimetières, universités, etc.). Chaque participant peut soumettre un maximum de trois (3) photographies par catégorie, pour un maximum de douze (12) par participant.

### **Permis de reproduction, publication et exposition**

En participant au concours, vous autorisez Les amis de la montagne à utiliser les photographies soumises pour fins promotionnelles ou éducatives (usage non commercial).

### **Attestation du droit d'auteur**

Chaque participant atteste être l'auteur et l'unique titulaire du droit d'auteur des photographies présentées et avoir le consentement des personnes apparaissant sur les photos et dégage Les amis de la montagne de toute poursuite qui pourrait être intentée suite à l'exposition et la publication des photos.

### **Fonctionnement d'Instagram**

Les organisateurs du concours ne garantissent d'aucune façon que le site Instagram sera accessible ou fonctionnel sans interruption pendant la durée du concours ou qu'il sera exempt de toute erreur.

### **Information**

Pour plus de renseignements, appelez au 514 843-8240, poste 231.

Consultez le site Web et la page Facebook des Amis de la montagne

<http://www.lemontroyal.qc.ca>

[www.facebook.com/Jaimelemontroyal](http://www.facebook.com/Jaimelemontroyal)

Visitez notre groupe Flickr et partagez vos photos du mont Royal :

[www.flickr.com/groups/amis-de-la-montagne/](http://www.flickr.com/groups/amis-de-la-montagne/)